

# Fiche FOCUS

## Les téléprocédures

### Créer un espace professionnel expert

*(accessible avec une adresse  
électronique / un mot de passe)*



# Sommaire

<b>1. Présentation</b> .....	<b>3</b>
<i>1.1. Objet de la fiche</i> .....	<i>3</i>
<i>1.2. À qui s'adresse cette procédure ?</i> .....	<i>3</i>
<i>1.3. Précision sur le champ de cette procédure</i> .....	<i>4</i>
<i>1.4. Étapes de la procédure</i> .....	<i>4</i>
<i>1.5. Pré-requis</i> .....	<i>4</i>
<b>2. Pré-inscription sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a></b> .....	<b>5</b>
<b>3. Activation de l'espace professionnel</b> .....	<b>17</b>
<i>3.1 Si vous avez cliqué sur le bouton "OK", vous accédez à l'activation par les écrans suivants sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a></i> .....	<i>17</i>
<i>3.2 Si vous avez cliqué sur le lien d'activation : vous accédez directement à l'écran d'activation (sans passer par les écrans ci-avant)</i> .....	<i>20</i>
<b>4. Sauvegarde des informations récapitulatives de votre espace professionnel</b> .....	<b>22</b>
<b>5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche</b> .....	<b>23</b>


# 1. Présentation

## 1.1. Objet de la fiche

Les usagers professionnels souhaitant utiliser les téléprocédures de l'administration fiscale peuvent bénéficier des services, soit en effectuant leurs démarches directement sur internet (mode de transmission EFI), soit par l'intermédiaire d'un partenaire qui transmet un fichier à l'administration fiscale (mode de transmission EDI).

Les usagers souhaitant bénéficier des services sur internet ont à leur disposition deux procédures :

- le **mode simplifié** quand l'utilisateur intervient seul pour le compte d'une entreprise,
- le **mode expert** quand l'utilisateur représente une entreprise ou intervient pour plusieurs entreprises.

 **Il n'est pas nécessaire de créer un espace professionnel par entreprise** : un même espace regroupe l'ensemble des habilitations détenues par un usager pour une ou plusieurs entreprises gérées.

**Il est cependant conseillé de limiter le nombre de dossiers gérés dans un même espace à un maximum de 100** : au-delà, des ralentissements importants, voire des blocages, pourraient être rencontrés en périodes d'affluence.

Cette fiche<sup>1</sup> présente l'enchaînement des écrans de la création d'espace en **mode expert**.

## 1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse aux usagers professionnels **n'ayant pas d'espace professionnel**.

Cas particulier : les usagers détenant un espace avec un certificat invalide qui souhaiteraient récupérer l'adresse électronique pour l'utiliser comme identifiant de connexion ne peuvent pas créer un nouvel espace mais doivent avoir recours à la procédure de transformation de leur espace avec certificat en un espace avec adresse électronique/mot de passe.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la fiche FOCUS *[Opter pour l'accès avec une adresse électronique et un mot de passe](#)* .

### **Cas particulier des utilisateurs du mode de paiement EDI**

*Bien que le recours au mode EDI soit techniquement dissocié de l'espace professionnel, l'application de la réglementation SEPA implique que les comptes bancaires de paiement utilisés en EDI soient présents et valides B2B dans l'espace professionnel de l'entreprise ; les utilisateurs du mode de paiement EDI doivent donc, si ce n'est déjà fait, créer un espace professionnel et adhérer à au moins un service payer pour gérer leurs comptes bancaires de paiement<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Votre espace professionnel > Aide


<sup>2</sup> Attention : les comptes bancaires de l'espace professionnel ne sont destinés qu'au paiement des impôts et taxes.


Les comptes bancaires que vous souhaiteriez utiliser pour les remboursements (d'excédents d'impôt sur les sociétés, de crédit d'impôt, de crédit de TVA...) doivent être expressément communiqués au service gestionnaire, lors de la demande de remboursement.

### **1.3. Précision sur le champ de cette procédure**

**La création d'un espace professionnel**, par chacun des usagers intervenant dans la gestion d'une entreprise, **est un préalable à l'adhésion aux services et à la désignation de délégués**.

Si vous êtes dans la situation d'un cabinet de gestion ou si vous effectuez des démarches fiscales pour plusieurs entreprises, vous ne devez créer qu'un seul espace. A partir de cet espace unique, vous pourrez gérer toutes les entreprises de votre portefeuille de clients.

 Le choix de l'adresse électronique et du mot de passe est à votre libre convenance ; cependant, **une adresse électronique ne peut être associée qu'à un seul espace**.

 A l'issue de cette procédure, l'espace créé sera vide de dossiers et de services.

### **1.4. Étapes de la procédure**

Cette procédure est réalisée en 3 étapes :

**1/ Pré-inscription** : vous choisissez vos identifiants (adresse électronique et mot de passe) et renseignez les informations nécessaires à la création de votre espace.

A l'issue de cette étape, le système vous envoie immédiatement par courriel un **code d'activation** ; vous devez ensuite activer votre compte dans le délai imparti (**48h**) pour créer votre espace de manière effective.

**2/ Activation du compte** : vous activez votre compte en saisissant le code d'activation qui vous a été adressé à la fin de la pré-inscription.

A l'issue de cette étape, votre espace professionnel est créé et immédiatement opérationnel.

**3/ Sauvegarde et/ou impression des informations récapitulatives de l'espace.**

### **1.5. Pré-requis**

Vous devez être en possession d'une adresse électronique valide, et qui n'est pas déjà associée à un espace professionnel avec certificat invalide.

## 2. Pré-inscription sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

The screenshot shows the homepage of the French tax authority website. At the top left, there are logos for the French Republic and the Ministry of the Economy and Finance. The main header features the text "impots.gouv.fr" and "un site de la Direction générale des Finances publiques". On the right side, there are two buttons: "Votre espace particulier" (blue) and "Votre espace professionnel" (red), with a red arrow pointing to the latter. Below the header is a navigation menu with links for "Accueil", "Particulier", "Professionnel", "Partenaire", "Collectivité", and "International". A large banner image of a maze is displayed, with a search bar below it containing the text "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...". Below the banner, the text "VOUS ÊTES..." is followed by five icons representing different user categories: "Particulier" (keys and house), "Professionnel" (yellow hard hat), "Partenaire" (puzzle pieces), "Collectivité" (French flag), and "International" (globe). Each icon is placed above a corresponding colored button.

☞ Cliquez sur le bouton "Votre espace professionnel"

L'écran d'authentification vous est ensuite affiché :

impots.gouv.fr  
un site de la Direction générale des Finances publiques

Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification Aide

### Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe ?

Connexion

[Mot de passe oublié](#)

### Création de mon espace professionnel

Créer et activer mon espace professionnel

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

Payer mes impôts locaux en ligne

Direction générale des Finances publiques

↪ Cliquez sur le lien "Créer et activer mon espace professionnel"

L'écran suivant vous est affiché:

impots.gouv.fr AIDE

## PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

✕ Quitter

---

**Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise :**  
optez pour le mode simplifié

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

[En savoir plus](#)

---

**Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises :**  
optez pour le mode expert

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

[En savoir plus](#)

✎ Dans la rubrique "Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises : optez pour le mode expert", **cliquez sur le lien "1ère étape: Créez votre espace"**

Le premier écran récapitule les 4 étapes de la création de votre espace, et vous permet de commencer la procédure :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Création de votre espace abonné** .....

*Pour créer votre espace, vous devez :*

- 1ère étape : accepter les conditions générales
- 2ème étape : créer vos identifiants
- 3ème étape : remplir le formulaire d'inscription
- 4ème étape : activer votre espace abonné

Quitter

**1ère étape : acceptez les conditions générales** \*Champ obligatoire

[Lire les conditions générales](#)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction. \*

Valider

### 1ère étape :

- ↳ Pour consulter les conditions générales, cliquer sur le lien suivant : ***Lire les conditions générales***
- ↳ Cochez la case "Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction"
- ↳ puis cliquez sur le bouton "Valider"



**2ème étape :** vous devez désormais choisir les identifiants de votre mode d'accès : adresse électronique et mot de passe.

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**2ème étape : créez vos identifiants**

**Votre adresse électronique :**  
*Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.*

**Confirmer votre adresse électronique :**

**Votre mot de passe :**  
*(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés).  
Pensez à noter votre mot de passe.*

**Confirmer votre mot de passe:**

**Valider**

**Rappel :**  
une adresse électronique ne peut être associée qu'à un seul espace abonné.

**Conseil :**  
Notez votre mot de passe car pour préserver la confidentialité de votre espace, il est stocké de façon cryptée : **l'administration fiscale ne pourra donc pas vous le communiquer en cas d'oubli.**

↩ Choisissez et confirmez votre adresse électronique et votre mot de passe, puis cliquez sur le bouton "Valider"




L'adresse électronique doit être valide et ne pas dépasser 100 caractères.



Le mot de passe doit être composé d'une série de chiffres et de lettres, sans espaces ni caractères accentués, et comporter 8 caractères au minimum et 20 caractères au maximum.



**Si vous tentez de créer un espace à l'aide d'une adresse électronique, déjà associée à un espace avec certificat (nécessairement invalide), la création sera bloquée - voir page suivante.**

 **2ème étape : créez vos identifiants**

**Vous n'avez plus accès à votre espace abonné avec certificat, vous devez utiliser la procédure d'option à l'accès sans certificat.**

**Votre adresse électronique :**  
*Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.*

**Confirmer votre adresse électronique :**

Si vous tentez de créer un espace avec une adresse électronique déjà associée à un espace avec certificat, la création ne sera pas possible.

**La transformation**, de votre espace avec certificat, en **espace avec adresse électronique/mot de passe**, vous est proposée.

« Opter pour l'accès sans certificat » vous permettra **de retrouver votre espace** tel qu'il était précédemment **avec tous vos dossiers et tous les services** en ligne afférants.

↪ Si vous êtes le seul détenteur d'un espace avec un certificat invalide utilisant cette adresse électronique, vous devez opter pour l'accès sans certificat et pourrez conserver ainsi votre adresse électronique habituelle.

↪ Si vous n'êtes pas le seul détenteur d'un espace avec un certificat invalide utilisant cette adresse électronique, vous devez opter pour l'accès sans certificat mais devrez choisir une autre adresse électronique que l'habituelle.

Vous pouvez consulter la fiche FOCUS [Opter pour l'accès avec une adresse électronique et un mot de passe pour avoir plus d'informations, puis procéder à l'option ici](#).

L'espace généré reprendra tous vos dossiers et services.

↪ Si vous ne déteniez aucun espace jusqu'ici, vous pouvez poursuivre la création d'espace en choisissant une autre adresse électronique.

**Rappel** : l'adresse électronique est l'identifiant unique de l'espace ; il n'est donc pas possible d'avoir deux espaces différents avec la même adresse électronique.

 **Dans le cas d'un cabinet au sein duquel plusieurs collaborateurs** ont chacun un espace avec un certificat invalide **utilisant une même adresse électronique** :

- seul un collaborateur peut opter pour l'accès sans certificat en conservant cette adresse électronique. Les autres devront remplacer cette adresse électronique par une autre lors de l'option pour l'accès sans certificat.

- tout nouveau collaborateur souhaitant créer un espace devra utiliser une adresse électronique différente de celle des autres collaborateurs.

**3ème étape :** les informations indispensables à la création de votre espace sont à renseigner ; les champs précédés d'un \* sont obligatoires.

impots.gouv.fr  AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**3ème étape : remplissez votre formulaire d'inscription**

**\*Champs obligatoires**

**Usager**

.....

\* Civilité :

\* Nom :

\* Prénom :

**Entreprise d'appartenance**

.....

Il ne s'agit pas ici de saisir le SIREN pour lequel vous souhaitez adhérer aux services en ligne, mais du SIREN de l'entreprise dans laquelle vous exercez votre activité.

Entreprise étrangère :

\* S.I.R.E.N ou équivalent :

**Contact**

.....

\* Numéro de téléphone :

\* Adresse électronique :

Numéro de la voie :

Nature de la voie :

Libellé de la voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

\* Ville :

\* Pays :

**Question de confiance**

.....

Question :

\* Réponse :

[> Étape précédente](#) [> Valider](#) [> Effacer](#)

Zoom sur la partie haute du formulaire à remplir :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**3ème étape : remplissez votre formulaire d'inscription**

\*Champs obligatoires

Usager

\* Civilité : Monsieur

\* Nom :

\* Prénom :

Entreprise d'appartenance

Il ne s'agit pas ici de saisir le SIREN pour lequel vous souhaitez adhérer aux services en ligne, mais du SIREN de l'entreprise dans laquelle vous exercez votre activité.

Entreprise étrangère :


\* S.I.R.E.N ou équivalent :

### Renseignez votre identité ainsi que votre entreprise d'appartenance

#### **Entreprise d'appartenance :**

Il s'agit de renseigner le SIREN de l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

Le SIREN renseigné ici ne vaut pas adhésion aux services en ligne pour le compte de cette entreprise (pour plus de renseignements sur l'adhésion, veuillez consulter la fiche FOCUS [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#)).

 L'adresse électronique est celle que vous avez indiquée sur la page précédente. Elle ne peut être modifiée à ce stade ; si vous souhaitez néanmoins la modifier, cliquez sur le bouton "Étape précédente" en bas à gauche du formulaire :

> Étape précédente > Valider > Effacer

Zoom sur la partie basse du formulaire à remplir :

The screenshot shows a web form with two main sections: "Contact" and "Question de confiance".

**Contact section:**

- \* Numéro de téléphone :
- \* Adresse électronique : lila.rosemonde@hotmail.fr
- Numéro de la voie :
- Nature de la voie :
- Libellé de la voie :
- Complément d'adresse :
- Code postal :
- \* Ville :
- \* Pays : FRANCE

**Question de confiance section:**

- Question :
- \* Réponse :

At the bottom, there are three buttons: "Étape précédente", "Valider", and "Effacer". A red arrow points to the "Valider" button.



Renseignez votre numéro de téléphone et votre adresse



Choisissez la question de confiance et apportez la réponse de votre choix



Par défaut, la première question de la liste "Quel est votre surnom ?" est sélectionnée ; vous pouvez modifier la question en cliquant sur la liste déroulante :

**Choisissez soigneusement votre question/réponse de confiance : elle vous sera demandée lors d'opérations particulières concernant votre espace professionnel (oubli du mot de passe par exemple).**



**Cliquez sur le bouton "Valider" lorsque toutes les informations obligatoires sont renseignées.**

Un récapitulatif vous est affiché.

Vous pouvez, soit revenir à l'étape précédente pour modifier votre saisie, soit confirmer votre inscription.

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Votre inscription**

**Usager**

Civilité : Madame  
Nom : Rosemonde  
Prénom : Lila

**Entreprise d'appartenance**

Entreprise étrangère : non  
S.I.R.E.N. ou équivalent : 987 654 321  
Raison sociale : SARLALERIS

Si la raison sociale affichée est erronée, veuillez prendre contact avec votre Service des Impôts des Entreprises.

**Contact**

Numéro de téléphone : 01 24 57 88 77  
Adresse électronique : lila.rosemonde@hotmail.fr  
Numéro de la voie :  
Nature de la voie :  
Libellé de la voie :  
Complément d'adresse :  
Code postal :  
Ville : PARIS  
Pays : FRANCE

**Question de confiance**

Question : Le nom de votre animal de compagnie ?  
Réponse : Lili

Étape précédente Confirmer



Cliquez sur le bouton "Confirmer"

Le système vous informe alors qu'un courriel contenant un code d'activation est envoyé à l'adresse électronique que vous avez choisie comme identifiant.

En principe, cet envoi est immédiat, mais la réception peut être différée par votre gestionnaire de messagerie électronique.

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Activation de votre espace abonné.....**

**Monsieur Rosemonde Lila**

Vous allez recevoir le code d'activation dans votre messagerie.  
Si vous ne le recevez pas, vérifiez que l'adresse que vous avez saisie (lila.rosemonde@hotmail.fr) est correcte, et consultez la rubrique "Courrier indésirable" ou "Spam" de votre messagerie personnelle.

*Remarque : Ce code n'est pas un mot de passe.  
Il ne doit être utilisé qu'une seule fois pour activer votre espace abonné.*

Après réception de ce code, vous devez cliquer sur le lien ci-dessous :

➤ **Activez votre espace abonné**

Vous pouvez retrouver ce lien sur le site impots.gouv.fr en cliquant sur :  
"Votre espace professionnel" situé en haut à droite de l'écran, puis sur "Je crée puis j'active mon espace professionnel" et enfin sur "2ème étape : Activez votre espace" du mode expert.

**Vous disposez d'un délai de 48h, à compter de l'envoi du code ci-dessus, pour activer votre espace abonné.**

**OK**

**Pour terminer la procédure de création de l'espace, vous devez activer votre espace au moyen du code reçu. Pour cela :**

- soit vous avez d'ores et déjà récupéré votre code d'activation dans votre messagerie électronique ;
  - ↪ **alors cliquez directement sur le lien "Activez votre espace abonné"**
- soit vous n'avez pas encore récupéré votre code d'activation dans votre messagerie électronique ;
  - ↪ **alors référez-vous au chemin affiché à l'écran pour activer ultérieurement votre espace, dans le délai de 48h, et cliquez sur le bouton "OK"**



**Vous devez activer votre compte dans le délai de 48h.**

**Au-delà de ce délai, le code d'activation reçu sera inopérant et vous devrez reprendre toute la procédure au début pour recevoir un nouveau code vous permettant l'activation.**

N.B. : Pendant ce délai, il est impossible de redemander un code d'activation avec la même adresse électronique.

Voici un exemple de courriel contenant un code d'activation envoyé à l'adresse électronique que vous avez choisie comme identifiant :

Vous avez demandé la création d'un espace abonné professionnel ou vous y avez apporté une modification. Cette demande a bien été prise en compte. Votre espace abonné sera actif lorsque vous aurez saisi le code suivant :

**VspJiHEQjPAq**

*Remarque : ce code n'est pas un mot de passe. Il ne doit être utilisé qu'une seule fois pour activer votre espace abonné.*

Pour activer votre espace abonné, veuillez suivre la procédure suivante :

- 1. connectez-vous sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- 2. cliquez sur "Votre espace professionnel" situé en haut à droite de l'écran
- 3. cliquez sur "Je crée puis j'active mon espace professionnel"
- 4. cliquez sur "2ème étape : Activez votre espace" du mode expert
- 5. saisissez l'adresse électronique et le code d'activation reçu ci-dessus, et validez

Vous disposez d'un délai de 48h pour activer votre espace abonné à compter de l'envoi de ce message.

*L'Administration Fiscale vous remercie de l'intérêt que vous portez à ses services.*


.....


Si vous avez une question particulière, nous vous invitons à ne pas répondre à l'adresse électronique de ce message mais à vous connecter sur notre site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) où vous trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes.


.....

*Pour votre sécurité, l'administration fiscale ne vous adresse jamais de messages contenant un logo ou un lien renvoyant sur un site internet. Si vous recevez un tel message, merci de ne pas utiliser ce lien. De même, nous vous recommandons de ne jamais répondre à un courriel vous demandant vos coordonnées bancaires.*

**Le délai d'activation  
de votre compte est également  
indiqué dans le message**

 **FIN de la 1ère partie : vous êtes pré-inscrit** : votre espace accessible par saisie d'une adresse électronique et d'un mot de passe est en attente d'activation.

 **Vous devez maintenant l'activer (4ème étape, chapitre suivant) dans le délai de 48h pour que la création de votre espace soit effective.**

 **Remarque** : tant que cette création n'aura pas été activée, votre espace n'existera pas.



### 3. Activation de l'espace professionnel

**3.1 Si vous avez cliqué sur le bouton "OK", vous accéderez à l'activation par les écrans suivants sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

The screenshot shows the homepage of [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). At the top left, there are logos for the French Republic and the Ministry of the Economy and Finance. The main navigation bar includes links for 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', and 'International'. On the right side, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (red), both with a lock icon. A red arrow points to the 'Votre espace professionnel' button. Below the navigation bar is a search bar with the text 'ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, formulaire déclaration de revenus...' and a magnifying glass icon. Underneath the search bar is a section titled 'VOUS ÊTES...' with five categories: 'Particulier' (represented by keys and a house icon), 'Professionnel' (represented by a yellow hard hat icon), 'Partenaire' (represented by a colorful puzzle cube icon), 'Collectivité' (represented by a French flag icon), and 'International' (represented by a globe icon). Each category has a corresponding colored button below it.

➡ Cliquez sur le bouton "Votre espace professionnel"

L'écran d'authentification vous est ensuite affiché :

impots.gouv.fr  
un site de la Direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification Aide

### Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe ?

[Mot de passe oublié](#)

Connexion

### Création de mon espace professionnel

Créer et activer mon espace professionnel

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

Payer mes impôts locaux en ligne

Direction générale des Finances publiques

👉 Cliquez sur le lien "Créer et activer mon espace professionnel"

L'écran suivant vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

## PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

---

[✕ Quitter](#)

**Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié**

- 1ère étape : [Créez votre espace](#)
- 2ème étape : [Activez votre espace](#)

[En savoir plus](#)

---

**Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises : optez pour le mode expert**

- 1ère étape : [Créez votre espace](#)
- 2ème étape : [Activez votre espace](#)

[En savoir plus](#)

↳ **Dans la rubrique du mode expert "2ème étape", cliquez sur le lien "Activez votre espace "**

La suite des écrans est présentée dans le paragraphe suivant.


### **3.2 Si vous avez cliqué sur le lien d'activation : vous accédez directement à l'écran d'activation (sans passer par les écrans ci-avant)**

Vous arrivez sur l'écran vous permettant de renseigner les informations nécessaires à l'activation de votre compte :

- ↩ Saisissez l'adresse électronique que vous avez choisie pour identifiant de votre espace
- ↩ Saisissez le code d'activation qui vous a été adressé dans votre messagerie électronique

 Il ne s'agit pas ici de votre mot de passe, mais du code reçu dans votre messagerie électronique.

- ↩ Cliquez sur le bouton "Valider"

 **Si vous restez bloqué sur la page ci-avant après avoir cliqué sur le bouton "Valider", la création de votre espace n'a pas abouti ; veuillez vérifier si l'option "Bloquer les fenêtres publicitaires intempestives" de votre navigateur internet est activée :**

- Si oui, vous devez ajouter le site internet de l'administration fiscale (chaîne de caractères " \*.impots.gouv.fr ") dans la liste des sites autorisés. Ensuite, fermez toutes les pages du navigateur et suivez la procédure expliquée au sous-chapitre 3.1 ;
- Si non, contactez l'assistance (cf. chapitre 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche).

Une page confirmant la bonne fin de la création de votre espace s'affiche :

 **Vous prenez connaissance de votre numéro d'abonné.**



impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Votre inscription** .....

**Madame Lila Rosemonde**  
Votre inscription a été réalisée le 10 juin 2011 sous le numéro **2011XXXXXXXXXX**.  
Ce numéro d'abonné vous est personnel et doit le rester.

➤ **Sauvegardez ou imprimez votre formulaire**


Il vous sera indispensable en cas de perte de votre mot de passe.

**Vos services en ligne** .....

Pour adhérer ou utiliser les services en ligne, cliquez sur le lien ci-dessous, puis saisissez vos identifiants pour accéder à votre espace abonné.

➤ **Accédez à votre espace abonné**

 **FIN de la 2ème partie : votre espace est désormais créé.**

 Vous pouvez dès maintenant accéder à votre espace pour y effectuer **des demandes d'adhésion OU** vous pouvez **communiquer votre numéro d'abonné au titulaire** du service que vous voulez co-gérer, afin qu'il **vous désigne comme suppléant ou délégué**.

Pour plus de détails sur ces procédures, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#), [Désigner un Administrateur Suppléant](#) et [Désigner des délégués et consulter les délégations](#).

 **Vous devez d'abord sauvegarder les informations récapitulatives de votre espace :** elles vous seront indispensables lors d'opérations particulières (oubli du mot de passe par exemple).

## 4. Sauvegarde des informations récapitulatives de votre espace professionnel



impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

Professionnels

**Votre inscription** .....

**Madame Lila Rosemonde**  
Votre inscription a été réalisée le 10 juin 2011 sous le numéro 2011XXXXXXXXXX.  
Ce numéro d'abonné vous est personnel et doit le rester.

➤ **Sauvegardez ou imprimez votre formulaire**

Il vous sera indispensable en cas de perte de votre mot de passe.

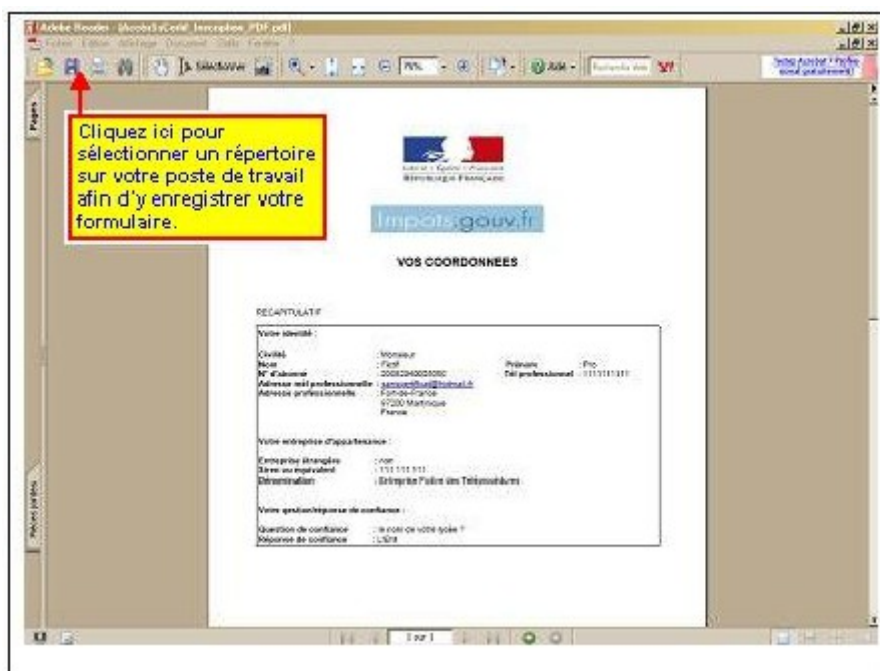
**Vos services en ligne** .....

Pour adhérer ou utiliser les services en ligne, cliquez sur le lien ci-dessous, puis saisissez vos identifiants pour accéder à votre espace abonné.

➤ **Accédez à votre espace abonné**

↳ Sur l'écran de confirmation, cliquez sur le lien "Sauvegardez ou imprimez votre formulaire"

Les informations récapitulatives de votre espace professionnel s'affichent dans un fichier au format PDF.



Arrière Bureau - Microsoft Office - Impôts.gouv.fr (1) pdf

Cliquez ici pour sélectionner un répertoire sur votre poste de travail afin d'y enregistrer votre formulaire.

Impôts.gouv.fr

**VOS COORDONNÉES**

RECAPITULATIF

Votre identité :

Civilité	Monsieur	Prénoms	-	Prénom	-
Nom	ROSEMONDE	N° d'abonné	2011204003080	Tél professionnel	0111111111
Adresse mail professionnelle	grosemonde@impots.gouv.fr				
Adresse professionnelle	F-93000 - Paris				

Votre entreprise d'appartenance :

Entreprise étrangère	-	Non	-
N° de l'entreprise	111 111 111	Statut de l'entreprise	Entreprise Publique sans Télénuméro

Votre situation fiscale :

Quantité de confiance	9 (sur 10 de votre score)
Moins de confiance	1 (sur 10)

↳ Enregistrez ce fichier et éventuellement imprimez-le pour vos archives.

En effet, les informations récapitulatives de votre espace seront indispensables pour certaines opérations (oubli de votre mot de passe par exemple). Elles sont également disponibles à tout moment depuis votre espace via les liens "Gérer mes services" puis "Gérer vos coordonnées".

↳ **FIN de la procédure.**

## 5. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le **n° 0 810 006 882** (0,06 € / min + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Contact / Accéder > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > En ligne par formuel pour une procédure EFI > Accéder au formuel.